

Plus de quatre mille personnes ont eu le bonheur d'approcher, en cette ville, de la sainte communion, et à peu près 200 ont été reçues dans la Société de Tempérance. De semblables faits n'ont pas besoin de commentaires, et parlent seuls assez haut en faveur de la piété et de la religion des Montréalais.

Nous sommes heureux d'apprendre que la précieuse société de tempérance prend de jour en jour beaucoup d'accroissement. A l'issue des missions qui ont été faites dernièrement par les R.R. P.P. Oblats, dans les paroisses de St. Jérôme, de St. Martin et de St. Thomas, les paroissiens en masse s'y sont agrégés. Que de malheurs et de crimes seraient évités, si l'on pouvait parvenir à extirper l'ivrognerie du milieu de nous ! Personne ne peut nier que ce ne soit le plus grand fléau de la morale et de la société. C'est ce vice qui alimente les prisons, ruine les familles, trouble les ménages, et est la cause de si grands et si fréquents accidens. Presque toujours, on découvre que c'est la boisson qui a amené les morts violentes, les meurtres, les incendies, les émeutes et les autres excès que nous avons si souvent à enregistrer. Nous croyons donc qu'un des premiers moyens à prendre, pour régénérer la société et faire prospérer le pays, c'est de travailler efficacement à détruire l'ivrognerie. Puisque nous regardons comme bienfaiteur de l'humanité et comme véritable ami de son pays, le P. Mathieu et tous ceux qui combattent courageusement un vice si dégradant et si démoralisateur, puisque la religion elle-même semble vouloir liguer ses enfants contre un ennemi si dangereux, nous ne comprenons pas pourquoi la législature ne seconderait pas ces généreux efforts, par les moyens qui sont en son pouvoir. Il ne s'agit pas ici seulement de la religion, il s'agit encore du honneur du peuple, de sa prospérité, de sa tranquillité et de sa sécurité. Puisqu'il est reconnu que les lois existantes contre l'ivrognerie sont inefficaces, vu qu'elles n'arrêtent pas un seul excès de ce genre, que ce vice peut se montrer et de fait, se montrer impunément dans tous les lieux et sur toutes les places, il est donc important et nécessaire de chercher les moyens d'y remédier par une bonne loi. Il nous semble que la circonstance est des plus favorables. Le peuple lui-même paraît en sentir tellement le besoin, qu'à l'aide de la religion, il se coalise de toute part, pour faire une guerre à mort, à cette peste de la société. On dira peut-être qu'on sent mieux le besoin de législer sur ce point, qu'il n'est aisément de le faire. Nous convenons qu'il n'est peut-être pas aussi facile de réussir parfaitement qu'on pourrait le penser. Mais nous connaissons trop bien les lumières de nos législateurs, pour croire cette tâche au-dessus de leurs forces. Nous pensons toutefois que le membre qui prendrait une si belle cause en main, quelque soit son succès, travaillerait à une chose importante et aurait bien mérité de son pays.

Ce qui nous a paru mettre, jusqu'à présent, le plus d'obstacle à l'inefficacité de la loi existante, c'est l'extrême difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité d'amener les délinquans à conviction. Si nous nous rappelons bien encore, ce n'est pas véritablement le coupable ou l'ivrogne, qui est ordinairement possible de punition ou d'amende, mais le vendeur. Il nous semble que c'est l'ivrogne qui est surtout coupable, et que, si le vendeur mérite punition, l'autre la mérite bien davantage.

On dira peut-être que celui qui s'est enivré se trouve déjà bien assez puni, pour avoir dépensé si sollement son argent. Pour nous, nous sommes persuadé que ce serait rendre un véritable service aux ivrognes, que de leur faire payer une amende chaque fois qu'ils s'enivrent, au moins publiquement ; parce nous sommes certain que ce serait un moyen efficace de les corriger. Il pourrait bien se trouver quelques vieux suppôts de cabaret, qui seraient incorrigibles, mais, comme dit le bon Lafontaine :

Telles gens ne sont pas au milieu de leur course,
Qu'ils sont au bout de leurs écus.

Pour ceux-ci, il est évident que si on ne les corrige pas, au moins l'on n'a pas à craindre de les ruiner, puisqu'ils le sont déjà ; tandis que ceux que la boisson n'aurait pas encore trop abruti, et dans lesquels la passion de l'ivrognerie ne serait pas encore invétérée, feraien certainement des efforts pour se corriger et s'éloigneraient ainsi des occasions.

On pourrait en outre rendre cette amende en quelque sorte agréable et surtout utile au peuple, en la faisant payer au profit de l'éducation. Qu'on la fasse remettre entre les mains des commissaires d'école, par exemple, pour aider les enfants pauvres, il arrivera peut-être souvent que les propres enfants profiteront d'un argent que leur malheureux père se proposait de dépenser dans la débauche. Car on sait qu'assez généralement, les ivrognes ne sont pas

riches, et que, s'il y avait de l'argent pour aider les enfants indigents, les leurs pourraient souvent être placés au premier rang.

Il y aurait encore beaucoup de choses à dire sur les avantages qui en résulteraient pour la morale et pour la société, si le nombre des auberges était diminué, mais nous espérons que cette partie ne sera pas oubliée, si l'on vient à légiférer sur cette matière.

On demande un maître d'école à l'Industrie. Celui qui saurait le français et l'anglais serait préféré à celui qui ne parlerait que la première langue. Pour les conditions, on pourra s'adresser, ici à Montréal, à l'hon. B. Joliette, à l'hôtel de Rasco, ou au village de l'Industrie, à M. Manceau V. G., ou aux syndics du même lieu.

W. B. Robinson, éc. vient d'être nommé inspecteur-général des comptes publics, avec un siège dans le Conseil Exécutif.

Nous nous proposons de reproduire plusieurs des discours qui ont été prononcés à l'occasion de l'adresse au gouverneur, mais la longueur des *affaires de routines*, nous en a empêché jusqu'ici. L'abondance des matières pour ce numéro et la demi-seille, que nous force de faire sortir la fête de Noël, nous contraignent encore, quoiqu'à regret, à les remettre à mardi prochain. En conséquence, nous donnerons ce jour-là le discours de l'hon. L. H. Lafontaine, que nous tâcherons de faire suivre de celui de M. Chauveau.

Nous avons reçu la première livraison d'une petite brochure de 24 pages, intitulée la *LYRE SAINTE*. C'est un recueil de Cantiques, Hymnes, mottos etc., compilé et arrangé par T. F. Molt, organiste de la cathédrale de Québec. Les fabriques et les amateurs de musique sacrée ne manqueront pas sans doute de se procurer ces morceaux choisis. Presque toutes les pièces sont des quatuors. Peut-être les préférerait-on en *duo* ou tout au plus en *trio*, dans les campagnes, à cause de la grande difficulté de se procurer au moins quatre bonnes voix pour un quatuor.

Dans notre numéro du 20 courant, nous disions que les journaux d'Europe avaient consacré une notice nécrologique au premier vicaire-général de Paris. Les journaux d'Amérique ont depuis imité leur exemple. Et qui s'en étonnerait ? puisque le vénérable défunt, objet de cette nécrologie, a rendu des services immenses à l'éducation, et compte de nombreux élèves en France, en Belgique, à la Martinique, à la Guadeloupe, à l'Ile Bourbon, dans le Sénégal, et jusqu'en Westphalie où, en 1793, il était allé chercher un abri contre la tourmente révolutionnaire !

Aujourd'hui les lettres ont une nouvelle mort à déplorer.

L'académie des inscriptions et belles-lettres vient de perdre un de ses membres les plus honorables, Charles Louis Mollevaut, frère du respectable Ecclésiastique de ce nom, qui a dirigé si longtemps à Issy, près de Paris, la maison des prêtres de la solitude.

Né à Nancy, en 1777, Charles Louis Mollevaut s'est distingué par ses talents dans la poésie comme dans la prose. Ses traductions de Salluste et de Virgile, fort estimées à l'époque où elles parurent, commencèrent d'abord sa réputation. Après avoir rendu en vers français presque tous les poètes latins qui se sont exercés dans le genre élégiaque, il a publié lui-même un recueil d'élégies, où, se livrant à ses propres inspirations, il s'est montré digne de ses modèles. Il ne laisse rien à désirer du côté de la douceur et de la grâce.

On peut s'en convaincre en lisant *le sacrifice de la fille unique de Jephé*. La complainte si touchante de cette jeune Israélite sera la garantie de ces éloges :

“La jeune vigue en paix boit les feux de l'aurore,
Le palmier verdoyant ne craint point de périr,
La fleur même vivra plus d'un matin encore,
Et moi, je vais mourir !

“Mes compagnes, un jour, au nom sacré de mère,
En secret tressaillant d'orgueil et de plaisir,
Verront sourire un fils aussi bon que son père,
Et moi, je vais mourir !

“Aux auteurs de leurs jours prodiguant leur tendresse,
Sous le fardeau des ans s'ils viennent à flétrir,
Elles seront l'appui de leur faible vieillesse,
Et moi, je vais mourir !